

N°2015-12-02

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1er décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIÉ, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIÉ,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Réhabilitation de l'allée royale de Villepreux.

Acquisition d'un terrain situé sur la commune de Saint-Cyr-l'École et appartenant à la commune de Marly-le-Roi.

□ **Mme Caroline DOUCERAIN, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu les articles L.1311-9 à 12 et L.5216-5-I al 2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2007-02-10 du Conseil communautaire du 13 février 2007 relative à la mise en valeur de l'allée royale de Villepreux.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu l'estimation de France Domaine en date du 17 juin 2015 portant sur les parcelles AH61 pour une emprise de 682 m², AH69 pour une emprise 5668 m² et AH71 pour une emprise de 67551 m², soit une emprise totale de 73901 m², située au lieu-dit Plaine de Gally, sur la commune de Saint-Cyr-l'École et dont l'estimation vénale est de 517 307 € ;

Vu le courrier en date du 15 juillet 2015 de la commune de Marly-le-Roi, propriétaire de ces parcelles cadastrées AH61, AH69 et AH71, confirmant son accord de principe pour la cession de ces terrains ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement rendu le 10 novembre 2015.

Dans le cadre de la compétence aménagement du territoire, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) souhaite mettre en œuvre un projet de réhabilitation de la perspective historique de l'allée royale de Villepreux, située dans le prolongement de l'axe du grand canal du parc du Château de Versailles et classée au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Cet aménagement concerne une emprise située entre la grille du Château de Versailles et l'autoroute A12, sur une largeur de 97 m environ.

La présente délibération concerne l'acquisition d'un bien appartenant à la commune de Marly-le-Roi et situé sur la commune de Saint-Cyr-l'École. Il s'agit d'un ancien terrain de sport. Seule une partie du terrain est concernée par l'emprise du projet de l'allée royale. Toutefois, la commune a souhaité céder la totalité de l'emprise, n'ayant plus l'usage des terrains de sport depuis plusieurs années. La CAVGP se porte donc acquéreur de la totalité de l'emprise compte tenu de la situation stratégique de ce terrain en bordure du Château de Versailles, à proximité du projet de tram-train de la tangentielle Ouest.

Suite à l'estimation du terrain faite par France Domaine à 517 307 €, la commune de Marly a accepté de vendre le terrain pour un montant de 500 000 €.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui amené à se prononcer sur l'acquisition de ce terrain.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'acquérir la parcelle AH61 pour une emprise de 682 m², AH69 pour 5 668 m² et AH71 pour une emprise de 67 551 m², soit une emprise totale de 73 901 m², correspondant au terrain de sport, sur le lieu-dit la Plaine de Gally, situées sur la commune de Saint-Cyr l'École, au prix de 500 000 € auprès de la commune de Marly-le-Roi dans le cadre du projet de réhabilitation de l'allée royale de Villepreux ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits du budget de l'exercice en cours, à l'opération valant chapitre 0612 : «Allée Royale de Villepreux», natures 2111 : « terrains nus » et 2115 : « terrains bâtis», fonction 824 : « aménagement».*

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur
au vote du Conseil communautaire.*

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT
Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_02

Résumé de l'acte : Réhabilitation de l'allée royale de Villepreux. Acquisition d'un terrain situ...

Date de décision : 10/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 3.1. Acquisitions

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151210-2015_12_02-DE

Pièces jointes :

2015-12-02 - Réhabilitation de l'allée royale de Villepreux..pdf

Historique :

10/12/2015 14:13:27	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:14:54	En cours de transmission	
10/12/2015 14:16:41	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:29	Accusé de réception reçu	